

**Campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2023****Modalités de candidature****I. Calendrier de la campagne d'emplois 2023**

Ouverture de l'enregistrement des candidatures aux postes et de dépôt des documents dématérialisés sur l'application Galaxie	<b>23 février 2023, 10 heures, heure de Paris</b>
Clôture de l'enregistrement des candidatures aux postes et de dépôt des documents dématérialisés sur l'application Galaxie	<b>3 avril 2023, 12 heures, heure de Paris</b>
Ouverture du module de Galaxie permettant aux candidats de prendre connaissance des décisions des établissements et d'exprimer leurs vœux d'affectation	8 juin 2023, 10 heures, heure de Paris
Date limite de saisie des vœux d'affectation des candidats sur l'application Galaxie	15 juin 2023, 16 heures, heure de Paris
Publication des résultats sur l'application Galaxie	19 juin 2023, 12 heures, heure de Paris
Prise de fonctions	1 <sup>er</sup> septembre 2023

**II. Procédure pour candidater à un poste d'enseignant-chercheur**

Pour candidater à un poste d'enseignant-chercheur, il est obligatoire de procéder à l'enregistrement de la candidature au poste et au dépôt des documents dématérialisés sur l'application Galaxie et ce, **avant le 3 avril 2023 à 12 heures, heure de Paris**.

En effet, compte tenu de la saturation des serveurs de Galaxie le 30 mars 2023, la fermeture du dépôt des candidatures aux emplois d'enseignants-chercheurs de la session synchronisée, initialement prévue le 30 mars 2023 à 16 heures (heure de Paris), est reportée au lundi 3 avril à 12 heures (heure de Paris).

Les documents ou dossiers envoyés par courrier postal ou par mail ne seront pas acceptés.

Aucune candidature ne sera acceptée après la fermeture de l'application.

**Tout dossier incomplet ou non validé par un candidat ou une candidate sur l'application Galaxie le 3 avril 2023 à 12 heures, heure de Paris, sera déclaré irrecevable.**

L'application Galaxie est accessible via le lien suivant :

<https://Galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

Veuillez renseigner impérativement votre adresse email dans Galaxie.

**En cas de candidatures multiples, il est nécessaire de déposer un dossier de candidature complet pour chacun des postes.**

Tous les documents doivent être au format PDF et si possible libellés ainsi : N° de poste ou référence Galaxie\_NOM\_Prénom\_Intitulé de la pièce).

Nous vous invitons à consulter régulièrement votre compte Galaxie afin de connaître l'état d'avancement de votre/vos dossier(s) de candidature.

Vous trouverez via le lien ci-dessous le guide d'utilisation Galaxie :

**Attention, une fois votre dossier de candidature indiqué "recevable" sur Galaxie, veuillez ne plus y apporter de modifications sous peine d'annuler sa recevabilité.**

### **III. Pièces du dossier de candidature**

Votre dossier de candidature doit comprendre l'ensemble des pièces mentionnées dans l'[arrêté du 6 février 2023 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences, des professeurs des universités et des chaires de professeurs juniors](#).

Les pièces du dossier de candidature diffèrent selon la voie par laquelle vous candidatez :

- Concours : se référer à l'article 7 pour un poste de maître de conférences et à l'article 19 pour un poste de professeur des universités
- Mutation : se référer aux articles 8 et 9 pour un poste de maître de conférences et aux articles 20 et 21 pour un poste de professeur des universités
- Détachement : se référer aux articles 10 et 11 pour un poste de maître de conférences et aux articles 22 et 23 pour un poste de professeur des universités

#### **Informations concernant les candidats non-inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences ou aux fonctions de professeur des universités**

Les candidats exerçant ou ayant cessé d'exercer depuis moins de dix-huit mois une fonction d'enseignant-chercheur, d'un niveau équivalent à celui de l'emploi à pourvoir, dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France, peuvent être dispensés de l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences (F/H) ou de professeur des universités (F/H), selon le poste concerné, par le conseil académique en formation restreinte de l'université dans laquelle le poste est à pourvoir.

Dans ce cadre, les intéressés doivent présenter également dans leur dossier une attestation de leur employeur actuel, ou du précédent employeur le cas échéant, précisant le contenu, le niveau et la durée des fonctions exercées dans leur établissement d'origine, délivrée et authentifiée par les autorités compétentes dans le pays d'origine (cf. [arrêté du 10 février 2011](#) relatif à la grille d'équivalence des titres, travaux et fonctions des enseignants-chercheurs mentionnée aux articles 22 et 43 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984).

**Les documents administratifs ainsi que le rapport de soutenance rédigés en tout ou partie en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur. La traduction de la présentation analytique est facultative et les travaux, ouvrages, articles et réalisations en langue étrangère peuvent être accompagnés d'un résumé en langue française.**

Pour rappel, l'ensemble des documents doit être déposé sur l'application Galaxie.

Les documents ou dossiers envoyés par courrier postal ou par mail ne seront pas acceptés.

Aucune candidature ne sera acceptée après la fermeture de l'application.

**Tout dossier incomplet ou non validé par un candidat ou une candidate sur l'application Galaxie le 3 avril 2023 à 12 heures, heure de Paris, sera déclaré irrecevable.**

**En cas de difficultés, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :  
recrutement-ec@univ-tln.fr**